

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 21 Juin

## La question des pensions

Une des questions qui, cette année, ne peuvent manquer de donner lieu à une sérieuse discussion au sein de la commission du budget, est celle des pensions; il devient impossible d'esquiver une fois de plus les difficultés d'un problème qu'on a cru jusqu'ici résoudre en l'ajournant.

Les chapitres de pensions sont d'énormes mangeurs. Ils dévorent tous les ans des centaines de millions. En 1891, les pensions de la guerre et de la marine ne s'élevaient pas à moins de 140,043,000 fr., saluez ce chiffre, vous ne le reverrez pas; dès 1892, il sera largement dépassé. D'autre part, les pensions civiles qui étaient de 23,823,805 fr. en 1853, de 29,882,877 fr. en 1869, de 40,427,335 fr. en 1876, s'élevaient aujourd'hui à 62,100,000 francs.

Et en face de ces 62 millions, l'Etat n'a, comme ressources provenant de la loi de 1853 — retenue pour congés et peines disciplinaires, produit des amendes de confiscation, — qu'une somme totale de 25 millions 20,000 fr., inférieure de 37,080,000 fr. au chiffre des pensions à servir.

Encore cette différence entre les produits et les crédits de paiement s'accroît-elle davantage; il faut prévoir que, dans quelques années, elle atteindra environ 55 millions par an.

Les auteurs de la loi de 1853 étaient convaincus lorsqu'ils supprimaient les anciennes caisses de retraite et lorsqu'ils décidaient d'inscrire dorénavant toutes les pensions au grand livre de la dette publique, que la charge à supporter par le Trésor, défalca-tion faite des retenues, ne dépasserait jamais 18 millions 933,300 francs. Les faits ont malheureusement démenti ces prophéties optimistes, et cette pauvre loi de 1853, qui devait faire merveille, n'a rapporté que déceptions et mécomptes.

Les facilités de liquidation que la législation nouvelle accordait aux fonctionnaires, l'inévitable extension des services publics, l'accroissement des petits traitements, toutes ces causes sont venues aggraver les effets, déjà très onéreux de la loi et, d'année en année, le crédit des pensions civiles a fait bouler de neige, à la barbe des assemblées inquiètes et impuissantes.

On chercha des expédients. On s'avisait qu'il y avait, dans la loi de 1853, un certain article 20 qui pouvait servir de soupape de sûreté. Cet article disposait qu'en principe les concessions nouvelles ne devaient être accordées que dans la limite des extinctions réalisées et que, si les circonstances rendaient cette limite trop étroite, les nouveaux crédits d'inscription devaient être demandés dans un projet de loi spécial. On s'appliqua à l'observation rigoureuse de ce texte sauveur. On décida que désormais les admissions à la retraite seraient réglées par les chiffres mêmes des extinctions antérieures et tout le monde s'endormit satisfait sur cette belle résolution.

Le flot des dépenses se trouva, de fait, endigué pour un temps. Seulement les administrations ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'elles étouffaient sous le poids de cette règle excessive.

Aujourd'hui l'expérience est faite.

Les conséquences funestes de l'application littérale du fameux article 20 apparaissent en plein jour.

Un instituteur vieilli, fatigué, malade, est forcé d'attendre indéfiniment sa mise à la retraite et, une fois retraité, il est encore forcé d'attendre indéfiniment sa pension.

Un douanier, un agent des postes, une foule d'employés du service actif, sont condamnés aux mêmes attermolements, et l'on en cite qui sont morts avant d'avoir pu obtenir la liquidation d'une retraite en vue de laquelle ils avaient, pendant de longues années, servi l'Etat avec dévouement.

Il y a là une situation qui ne peut durer.

A la suite des observations de la dernière

commission du budget, M. le ministre des Finances a chargé quelques-uns de ses collaborateurs d'élaborer un projet.

Nous savons bien qu'à toute réforme de la loi de 1853, il y a une objection : le surcroît de charges que nécessitera presque fatalement la période transitoire avant la mise en pratique d'un système nouveau.

C'est la raison qui a déterminé la Chambre à repousser en 1883, sur le rapport de M. Cavaignac, un projet qu'avait voté le Sénat. Mais quelles que soient les difficultés passagères d'un changement de législation, il ne peut être contesté que c'a été une grosse faute d'absorber dans l'ensemble des revenus publics les fonds provenant des retenues au lieu de les faire fructifier. Le mal est déjà grand; il n'est que temps d'y remédier.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### A la Chambre

M. Hubbard questionne le ministre des finances à propos d'une conversion des obligations communales que le Crédit foncier aurait l'intention de faire à une époque prochaine, au moyen d'une nouvelle émission d'obligations à lots;

De la réponse de M. le ministre des finances, il résulte que le gouvernement est favorable à cette opération sans que toutefois la liberté d'option des communes puisse, en quoi que ce soit, être entravée par son intervention.

Après cet échange d'explications on reprend la discussion du projet Méline sur l'organisation du crédit agricole.

### Pensions civiles

M. Raiberti, député des Alpes-Maritimes; vient de déposer l'amendement suivant au chapitre du budget relatif aux pensions civiles :

« Lorsqu'un fonctionnaire ou employé décèdera après vingt ans de services, sans avoir droit à une pension, sa veuve, si elle compte six ans de mariage, aura droit à une pension égale au tiers de la pension produite par les années de services du mari.

» Une pension de même importance sera accordée aux orphelins mineurs du fonctionnaire,

tât de ce respect devant lui.

Les gentilshommes se taisaient, ils étaient déjà confus d'avoir été si loin.

— Le roi, reprit Crillon, a tant à faire en politique, finances et pour la répression des abus que nous a légués un demi-siècle de troubles, ainsi que pour la restauration de la capitale qu'il embellit et rend sûre autant qu'il peut, que nous devons bien l'excuser s'il cherche quelques distractions à tous ces gros embarras, embrouillements et fatigues.

— Il a raison, monsieur de Crillon, fit observer Belzunce.

— D'ailleurs, ses divertissements et amourettes nuisent-ils aux affaires.

Le voyez-vous négliger sa tâche de bonne administration et justice.

— C'est vrai, milladious ! opina Castagnac. Et même notre royot n'y va point de main morte, témoin maint gentilhomme de grand lieu, décapité et rompu vif en Grève, pour volerie et scélératesse. La Grange-Santerre et les Bretons Guilleris furent condamnés.

— Des édits spéciaux ne protègent-ils pas le laboureur contre la rapacité des bas officiers du fisc et la violence des gens d'armes ? N'a-t-on pas déjà déchargé l'impôt des tailles et adouci la levée de l'impôt du sel ? La liberté du commerce du blé et du vin ne vient-elle pas d'être édictée ? M. Olivier de Serres est chargé de faire un livre sur l'agriculture et le mesnage des champs. On va planter les routes d'ormes, faire des relais de poste, réparer et construire des ponts, des digues établis des chambres de commerce, pour la production de la soie, fonder des manufactures de

lorsque la mère sera décédée ou inhabile à recueillir la pension ou déchu de ses droits. »

### La fusion des vicinalités

Les deux commissions réunies — celles des services administratifs et celle des prestations — ont décidé de maintenir la fusion des services vicinaux en autorisant les conseils généraux à confier à leur choix la direction des services soit aux agents voyers, soit aux conducteurs des ponts et chaussées. Elle entendra le ministre de l'intérieur, celui des travaux publics et M. de Freycinet en qualité de ministre de la guerre sur les conséquences ou les nécessités stratégiques résultant de la fusion.

Dans les couloirs réservés aux députés, on s'occupe beaucoup de la question de la fusion des services vicinaux. Pour compléter les renseignements déjà transmis, il convient de dire que la commission a décidé la fusion sous l'autorité du ministre de l'intérieur. Mais M. Viette n'accepte nullement ni la fusion, ni cette dernière décision, et ses amis dans la salle des conférences disaient qu'il n'hésiterait pas à poser la question de confiance.

La plupart des députés estimaient que M. Viette jouerait gros jeu et pourrait être battu. Les amateurs de crise ne manqueraient pas de profiter de cette mirifique occasion. L'audition des ministres devant la commission sera curieuse à enregistrer.

### Le voyage de M. de Freycinet

On télégraphie d'Annecy, le 16 juin :

Le voyage de M. de Freycinet dans notre contrée a laissé la meilleure impression.

On s'y plaignait depuis longtemps de ne voir que trop rarement l'uniforme français et d'être comme isolé de la mère-patrie.

Aussi nos populations se sont-elle empressées de profiter de l'occasion que leur offrait le séjour du ministre de la guerre.

Thonon, Saint-Jean-d'Aulph, Bonneville, Cluses, Magland, Sallanches, Chamonix, St-Gervais, Megève, Annecy, ont montré un grand enthousiasme.

Les municipalités se sont empressées d'accourir au-devant du chef de l'armée. Les habitants, par leurs acclamations, ont témoigné de leur attachement à la France.

Le ministre de la guerre, pendant son séjour en Savoie, a plus particulièrement porté son attention sur les voies stratégiques qui permettent de passer du Valais dans les plaines de la Dranse et de l'Arve.

toute espèce.

— Nous serons donc en vrai pays de cocagne, monsieur de Crillon.

— Le roi disait à son lever, ce matin : « Je veux que chacun de mes paysans mette, le dimanche, sa poule au pot. »

— Ah ! le bon roi !

— Il n'y a qu'un instant, M. de Sancy me parlait de plusieurs plans pour fonder à Paris un Conservatoire des arts et métiers, un Musée des médailles un Jardin des Plantes et... Les braves gens de guerre ne sont pas oubliés, messieurs ! ou doit leur construire des Invalides...

— A la bonne heure ! dit Haramboure. Si tu n'obtiens ta pension, Castagnac, tu pourras y accrocher ta colichemarde et planter tes choux.

— Hé ! messieurs, ne faisons donc pas toujours tant de demandes d'argent. Faisons au roi le temps de mettre quelque arrangement dans les finances et il vous fera droit. Voilà Sully en tête, c'est un habile homme, j'y ai foi... vous verrez ! Et, pour Dieu ! n'y a-t-il point honneur à servir le roi quand même ?

— Oui, oui ! s'écrièrent tous les Gascons que l'enthousiasme avait gagnés. Et plus de plaisir encore que d'honneur. Vive Nousté Henric !

C'était leur mot, à ces braves cœurs qui s'aimaient tant leur Henric, dès que la bonne humeur leur revenait après quelques grognonneries.

On annonça de nouveau le roi, qui parut le chapeau sur la tête et suivi de Biron, de Montmorency, des maréchaux de la Chastre et d'Aumont, lesquels venaient de lui rendre leurs hommages.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 42

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### PREMIÈRE PARTIE

La butte de Montmartre

V

PARIS EN 1598

Castagnac ne se montra pas le moins aigre.

— Milladious ! rognonnait-il, ce marjolet avait bien besoin de revenir. Il n'y aura plus rien que pour lui.

— Deux mille livres de pension ! disait Roque-laure. Je n'ai encore pu en obtenir douze cents, que je réclame depuis que nous avons pris Paris.

— Sambious ! rien pour ses fidèles Gascons, grommelait Belzunce, et nous fûmes à Courtes.

— Pour nous seulement il est ladré et chiche, ajouta Haramboure.

— A ceux de Henri III et de Mayenne, ou à des inconnus, il donne à mains pleines. Il a comblé Chaligny, Biron...

— Et ses mies donc ! reprit Castagnac.

— Avec leurs rejetsons, fit d'Agrefeuille.

— A un ballet de l'an dernier, dit Frontenac, madame Gabrielle avait un mouchoir brodé qui

coûtait à lui seul dix-neuf cents écus payés comptant.

— A son fils César, reprit Haramboure, le roi fit cadeau, à la foire Saint-Germain, d'un drageoir d'argent mathématicien, où étaient gravés les douze signes du zodiaque; il l'avait acheté d'un marchand joaillier plus de mille écus.

— Et le jeu, s'écria Latsague, vous l'oubliez... J'ai vu Henri perdre un jour vingt-deux mille pistoles, que le lendemain il a fait distribuer par Feydeau à ceux qui les lui avaient gagnées.

— Nousté Henric fit observer Haramboure, trouve bien de l'argent pour tout cela, mais quand il s'agit de nous...

— Son écharseté n'a point de pareille, s'exclama Castagnac.

— C'est un lésineur qui chicane sur ce qu'il nous doit, dit un autre

— Un caquedonier ! fit Belzunce.

— Un vrai cagou ! ajouta Frontenac.

Une voix forte et indignée se fit soudain entendre derrière les mutins qui s'estomaquaient ainsi.

— Harnibieu ! que veut dire ceci ? messieurs ? vous parlez mal du roi !... Sied-il à des gentilshommes fidèles de faire écho de plaintes, irrévérance et tarare, dans le château même du Louvre, vous rabaissez la majesté royale !... Cornibieu ! le roi est le roi, et quand par hasard nous croyons voir une tache, il nous faut jeter le manteau dessus.

On connaissait Crillon, son culte pour la royauté, dans laquelle il personnifiait la France, était égal à sa rude franchise, mais jamais cette franchise ne dépassait les limites du respect. On savait du reste qu'il ne souffrait point qu'on s'écar-

D'importantes améliorations vont être apportées à notre réseau.

M. de Freyinet doit insister pour l'achèvement immédiat de la voie ferrée de Cluses au Fayet près Saint-Gervais, qui forme la première section de la ligne de Cluses à Chamonix. Pour la seconde partie, il demandera que les études soient poussées activement.

Le ministre demandera également la construction immédiate de la ligne d'Anney à Albertville, pour assurer, dans de bonnes conditions, le transport des troupes dans la vallée de Beaufort et de Tarantaise.

Toutes ces mesures ont un caractère défensif. Leur objet est de nous permettre éventuellement de porter rapidement nos troupes sur les cols de la frontière du Valais pour garantir notre territoire dans le cas où les Italiens viendraient à violer la neutralité suisse. Les Italiens, on ne l'ignore pas, améliorent en ce moment la route du Grand-Saint-Bernard.

Ils pourraient, en violant la neutralité suisse, arriver rapidement aux cols de Balme et de Morgins. Il faut que nous puissions, le cas échéant, y arriver avant eux.

Les Suisses, du reste, commencent à se préoccuper, eux aussi, de cette hypothèse.

Ils entreprennent en ce moment des travaux considérables à Saint-Maurice pour fermer le débouché du Valais.

Il faut espérer qu'ils n'en resteront pas là et qu'ils fortifieront également Martigny où débouche la route du Grand-Saint-Bernard.

Ces travaux et les nôtres se compléteront réciproquement et auront pour résultat d'enlever aux Italiens toute velléité de violer la neutralité suisse, et d'assurer en même temps la sécurité de la Haute-Savoie.

**L'affaire Laguerre-Morès**

La *Libre Parole* publie la note suivante : « M. Laguerre, député républicain, prétend que M. Serrant, ingénieur, n'est pas de son monde à propos de duel.

» M. Serrant, ingénieur, a rendu des services à la société ; M. Laguerre a vécu en exploitant les hommes et les femmes.

» Quand j'aurai terminé les affaires que j'ai en train et que son affaire avec M. Serrant sera éclaircie, je réglerai mon compte avec lui. Il ne perdra rien pour attendre.

» Signé : MORÈS. »

**Le mouvement antisémite**

On annonce que le capitaine Crémieux-Foia aura trois duels : l'un avec M. de Lamasse, rédacteur à la *Libre Parole*, l'autre avec le marquis de Morès, et le troisième avec une personnalité inconnue, à cause de la campagne contre les officiers juifs entreprise par la *Libre Parole*.

**Un article de M. Drumont**

La *Libre Parole* publie un violent article de Drumont contre le président des assises, M. Mariage, qu'il accuse d'avoir trompé la confiance des jurés en les rassurant sur l'usage qu'on comptait faire de leur verdict.

**Au Dahomey**

On télégraphie de Porto-Novo que le blocus est établi à Ouidah.

Tous les chefs de la région de Porto-Novo sont appelés pour faire leur soumission.

Le colonel Dodds a demandé à Béhanzin d'évacuer toute la rive gauche de l'Ouémé et le territoire de Kotonou, de Zobo, etc.

Nos troupes font chaque jour de petites sorties aux environs de Porto-Novo.

On s'attend à une certaine résistance de la part des Décams.

Béhanzin proteste comme de coutume de ses bonnes intentions. Il envoie souvent des émissaires à Porto-Novo.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Les instituteurs aux fêtes de Cahors**

M. l'inspecteur d'académie adresse la circulaire suivante aux instituteurs du département.

« Monsieur l'instituteur,

» Un avis inséré au dernier Bulletin vous a fait connaître le jour et l'heure fixés pour la réunion de l'assemblée générale des membres de la Société de secours mutuels.

» Pour faire suite à cette communication, j'ai l'honneur de vous mettre au courant des dispositions ci-dessous, qui seront prises en ce qui concerne la participation du personnel enseignant du Lot aux belles fêtes qui se préparent pour le dimanche 3 juillet, sous la présidence de M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique.

» Vous devez être présenté ce jour là, avec tous vos collègues du département, à M. le ministre. La présentation ne se fera qu'à dix heures un quart, dans la cour de la préfecture, pour laisser aux instituteurs qui ne font pas partie de

la Société de secours mutuels la faculté d'arriver à Cahors le dimanche matin seulement et d'éviter ainsi des dépenses onéreuses pour leur modeste budget. A midi et demi, un grand banquet, à 4 fr. 50 par tête, donné en l'honneur du passage à Cahors de M. le ministre, réunira, à l'école publique de garçons de la rue du Lycée, les instituteurs qui se trouveront présents à Cahors ce jour-là. M. le ministre viendra leur rendre visite à deux heures de l'après-midi dans la salle du banquet.

» Je suis assuré, monsieur l'instituteur, que vous tiendrez à vous joindre à vos collègues pour la présentation comme pour le banquet, et à témoigner ainsi des sentiments de profond respect et de vive reconnaissance qui vous animent, à l'égard du représentant du gouvernement de la République et grand maître actuel de l'Université, dont le dévouement sans bornes à vos intérêts est bien connu de tous, et qui préside avec tant d'éclat et d'autorité aux destinées de notre enseignement national.

» Recevez, monsieur l'instituteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

» L'inspecteur d'Académie,

» H. RÉMOND. »

*Nota.* — Avis important sur l'organisation du banquet des instituteurs. Les instituteurs qui désireront assister au banquet devront envoyer avant le 25 juin au plus tard leur adhésion à M. l'inspecteur d'académie directement et en même temps à M. l'inspecteur primaire de leur circonscription. Ils voudront bien verser la somme de 4 fr. 50, prix fixé pour le banquet, le dimanche matin, à Cahors, entre les mains de leur collègue du chef-lieu de canton. A midi un quart, ils se grouperont par circonscription dans la cour de l'école de la rue du Lycée, et ils seront appelés pour entrer dans la salle du banquet, canton par canton, selon l'ordre que le sort aura désigné.

**Inspection académique**

M. Rémond, inspecteur d'académie, dont nous avons annoncé le changement dans notre dernier n°, est nommé au même poste à Moulins.

**Enseignement primaire**

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie, M. Bugès, ancien élève maître, ancien instituteur suppléant à Flaujac, commune de Livernon, est délégué dans les fonctions d'instituteur stagiaire suppléant à Catus pendant la durée du congé accordé, sur sa demande, à M. Bach, instituteur public dans cette commune.

**L'Alliance française**

L'assemblée générale des adhérents à l'Alliance française s'est réunie à huit heures et demie du soir, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Parazines, vice-président.

M. Valès, secrétaire, fait l'exposé de la situation de l'Alliance française à Cahors. Il résulte de cet exposé que, pendant l'année qui vient de s'écouler, le nombre des adhérents cadurciens s'est élevé de 33 à 51.

L'assemblée décide ensuite qu'elle aura deux réunions ordinaires tous les ans, fixées l'une au second dimanche de mars, l'autre au second dimanche de décembre.

L'assemblée procède ensuite à l'élection des membres du comité.

Sont réélus : MM. Cangardel, bibliothécaire ; Combarieu, archiviste ; Irague, répétiteur au lycée ; Mazières, adjoint au maire ; Parazines, adjoint au maire ; Périès, professeur honoraire, et Valès, professeur au lycée.

L'assemblée ajoute à ces noms ceux de M. Souquet, proviseur du lycée, en remplacement de M. Garrigues, et M. le capitaine Schmittheisser, en remplacement du colonel Sage.

Enfin, elle décide de proposer au colonel Dejamarré le titre de président d'honneur, accepté déjà par M. le préfet, M. le maire, M. l'inspecteur d'académie et M. le président du tribunal.

**Nos compatriotes**

M. le capitaine de vaisseau Gaillard est nommé au commandement du cuirassé garde-côtes, le *Requin*, dans l'escadre du Nord.

**Conseil de Préfecture**

Séance du 17 juin 1892

M. le président du Conseil de Préfecture donne lecture d'une lettre par laquelle M. Laval, qui avait protesté contre les opérations électorales du 1<sup>er</sup> mai de la commune de Souceyrac, déclare se désister.

M. Delon déclare également se désister de sa protestation contre les élections municipales de la commune de Montdoumerc.

Cahus. — La protestation du sieur Adolphe Theil contre l'ouverture anticipée du scrutin, est rejetée.

Camboulit. — Le conseil rejette la protestation des sieurs Cavarroc et Delpoux demandant l'annulation des opérations électorales.

Rouffiac. — Plusieurs protestataires demandent l'annulation de l'élection de Pierre Vidal, Jean Delmas, Jean Soulié et Capy.

Le conseil annule l'élection des sieurs Laval et

Capy et le surplus de la protestation est rejeté.

Fajolles. — Deux beaux-frères : Lacombe, candidat, étant celui qui a obtenu le moins de voix, le conseil annule son élection.

Le Bastit. — Le sieur Darnis est proclamé conseiller municipal, aux élections du 1<sup>er</sup> mai.

Alvignac. — La protestation du sieur Brel, contre les opérations électorales du 1<sup>er</sup> mai, est rejetée.

Lavergne. — Deux beaux-frères : les sieurs Capelle et Lalo ont été élus conseillers municipaux. Le sieur Capelle ayant obtenu un plus grand nombre de voix le conseil annule l'élection de Lalo.

\* \* \*

Dans sa séance d'hier, le Conseil de préfecture, reconnaissant que les faits allégués par la protestation des sieurs Fabre et Carbonel contre les élections municipales de Montcuq ne sont pas de nature à motiver l'enquête demandée par les protestataires, a purement et simplement rejeté la protestation.

**Bureau de bienfaisance**

Dans le but de faire cesser une scission qui n'a que trop duré entre médecins, le maire de Cahors a réuni dimanche le corps médical à l'effet de s'entendre sur un système pouvant donner satisfaction à la fois aux médecins et aux malades.

Après plusieurs propositions, le corps médical s'est arrêté aux suivantes :

1<sup>o</sup> Revenir au système des cartes, c'est-à-dire laisser aux indigents la liberté de s'adresser au médecin de leur choix.

2<sup>o</sup> Distribuer à parties égales entre tous les médecins, les 2,000 fr. qui représentent les honoraires alloués par le Bureau de bienfaisance.

**Le tir d'honneur**

Le 7<sup>o</sup> de ligne est parti hier matin à la première heure pour Caillac, où le tir d'honneur a eu lieu.

Vers onze heures, le 7<sup>o</sup> rentrait au quartier musique en tête. Les vainqueurs au nombre de 7, venaient immédiatement après la musique, les fusils chargés de lauriers.

Les résultats du tir ont été magnifiques. Le premier prix a placé dans la cible 26 balles sur 30.

**Les Sauveteurs du Lot**

Lundi matin, à 9 heures 1/2, MM. Arnaud, préfet du Lot ; Vicart, chef du cabinet ; et Depoigny, capitaine au 7<sup>o</sup> de ligne, accompagnés de M. Guiraudies-Capdeville, sont allés à la maison Labonyssette visiter la Société de gymnastique des Sauveteurs du Lot.

Les visiteurs ont été émerveillés de la précision des exercices et de la bonne tenue de la Société et en ont exprimé leur satisfaction à son président, M. Guiraudies-Capdeville. M. le préfet a félicité les professeurs de leur enseignement et a dit qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour encourager la Société.

**Appel de réservistes**

Sont appelés à faire une période d'exercice de vingt-huit jours, du lundi 22 août au dimanche 18 septembre, les réservistes des troupes de la marine faisant partie des classes 1882 et 1885, ou s'étant engagés volontairement pendant les années 1883 et 1886, et les réservistes ayant obtenu d'être ajournés à 1891.

Les réservistes appelés devront rallier le bureau de recrutement de leur subdivision de région dans laquelle ils se trouveront au moment de l'appel et seront ensuite dirigés en détachement sur le port destinataire.

**Congrès typographique Français**

Dans sa réunion du samedi 18 juin, le Syndicat des ouvriers typographes et similaires de Cahors avait à élire son délégué au congrès national typographique, qui doit avoir lieu à Paris, du 27 au 30 juillet.

A l'unanimité, moins sa voix, et au scrutin secret, le confrère Vialatte François, vice-président, est désigné comme délégué au congrès de Paris, au milieu des applaudissements de l'assemblée.

Le Syndicat a désigné ensuite les confrères Bonneville, Cabanes et Dupas, pour s'adjoindre au confrère Vialatte, à l'effet d'étudier les questions portées à l'ordre du jour du congrès.

**M. Salgues à Cahors**

M. Salgues, invité par la Société d'agriculture à venir comme l'année dernière, faire connaître son système de greffage herbacé, a donné aux nombreuses personnes présentes, toutes les explications pouvant les mettre au courant.

Dans l'assistance, nous avons remarqué MM. Andurand-Rolland, vice-président du Comité d'études et de vigilance contre le phylloxéra, Laur, Drouhault, Lebœuf, Alazard, professeur d'arboriculture à Montauban, Baleste, de Gourdon, et un grand nombre de personnes de Cahors et du département.

M. Salgues a fait opérer quelques viticulteurs, sous sa direction.

Ses ligatures sont faites ordinairement avec de la laine, hier, on a appliqué pour la première fois le caoutchouc. Les greffes de l'année dernière ont en partie réussi ; on a pu remarquer un certain nombre de bourgeons qui étaient de toute beauté.

**Concours régional agricole et Fêtes à Rodez**

A l'occasion du Concours régional agricole et des Fêtes de Rodez, la Compagnie d'Orléans fera délivrer les 17, 18, 19, 25 et 26 juin courant et les 2 et 3 juillet prochain, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour Rodez, aux gares et stations des sections ci-après :

- Arvant à Capdenac ;
- Mauriac à Aurillac ;
- Aurillac à Cazoules et à Souillac ;
- Tulle à Capdenac ;
- Monsempron-Libos à Cahors et à Capdenac
- Montauban à Lexos ;
- Toulouse à Capdenac ;
- Albi à Tessonnières ;
- Capdenac à Rodez, y compris Decazeville.

Ces billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré. Ils seront valables pour le retour, savoir :

- Ceux délivrés les 17, 18 et 19 juin jusqu'au 20 juin inclus ;
- Ceux délivrés les 25 et 26 juin jusqu'au 28 juin inclus ;
- Ceux délivrés les 2 et 3 juillet jusqu'au 4 juillet inclus.

**Montre perdue**

Une montre en argent, neuve, n° 53,937, a été perdue, samedi, 18 juin, par un cultivateur de la campagne, dans le parcours du Port-Bullier au bout du faubourg Cabessut.

Prière de la rapporter au bureau de police.

**Arrestations**

La police de notre ville a mis, dimanche, en état d'arrestation les nommés :

1<sup>o</sup> Chaleron Simon, natif de Vernon (Ardèche), âgé de 48 ans, pour mendicité et vagabondage. Cet individu a déjà été condamné 25 fois.

2<sup>o</sup> Brasquier Louis, 36 ans, natif de Figeac, pour grivèlerie et vagabondage. il a déjà 15 condamnations à son actif.

Par ordre du parquet tous deux ont été écroués à la maison d'arrêt.

**Contravention**

Procès-verbal a été dressé contre les nommées Caminade, Mathilde et Redon, Claudine, pour maraudage de fleurs au cimetière.

**Gourdon**

Conseil municipal, séance du 12 juin. — M. Rossignol, rapporteur de la commission des finances, donne au Conseil lecture de son rapport.

La discussion des budgets supplémentaire 1892 et primitif 1893 est renvoyée à dimanche.

Le Conseil décide que la gare de Gourdon sera comprise dans le périmètre de l'octroi. Sur la proposition de M. Malvy, le Conseil désigne six membres pour faire partie de la commission de l'enseignement.

Cette commission s'occupera, le plus tôt possible, de notre école secondaire et du cours complémentaire qui doit être joint à notre école primaire. Sont nommés : MM. Rossignol, Ayrole, Rey, Malvy, Delbos et Granier.

La commission des travaux publics, à laquelle M. Gouloumès sera adjoint, s'occupera des questions d'hygiène.

M. le maire est autorisé à passer les actes pour payer à MM. Delbos, Capmas et aux héritiers de M. Fontès, ce qui leur est dû pour le terrain pris lors de la construction du chemin de Gourdon à Payrignac.

M. Gouny appelle l'attention du Conseil sur les travaux à exécuter à la passerelle de Costeraste et à la fontaine de Coupjac. Renvoyé à la commission des travaux publics.

**Gramat**

Dans sa séance de samedi, le conseil municipal de Gramat a élu : maire, M. Bergouinioux Armand ; 1<sup>er</sup> adjoint, M. Griffel ; 2<sup>e</sup> adjoint, M. Décos.

**Lagardelle**

Obsèques. — Mardi dernier, à Lagardelle, canton de Puy-l'Evêque, ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence, les obsèques de M. Lucien Bonamy, avocat.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Jules Caviolle-Dumoulin, ancien secrétaire général du Lot ; M. Pujol, avocat-notaire à Praysac ; M. Périès, ancien professeur des mathématiques au lycée de Cahors, et M. le docteur David.

Le deuil était conduit par le beau-père du défunt, M. Gustave André, procureur de la République à Forcalquier (Basses-Alpes), ayant à ses côtés, MM. Emile et Amédée Prady.

**Labastide-Murat**

**Conférence agricole.** — Dimanche, 26 juin, à deux heures du soir, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence publique et gratuite à la mairie de Labastide-Murat.  
Sujet : Labours, choix des semences.

**Frayssinet-le-Gélat**

Nous lisons dans la *Dépêche* :  
Il y a encore des gens assez naïfs dans nos campagnes pour croire aux sorciers. C'est ce qui vient d'arriver à Lamothe-Cassel, arrondissement de Gourdon.

Le sieur Belly-Biot, de cette localité, avait sa fille malade depuis longtemps ; il avait, paraît-il, consulté tous les médecins de la région qui n'avaient pu parvenir à la guérir, c'est alors que quelques personnes conseillèrent à Belly-Biot de consulter une somnambule qui habite Cahors. On manda cette personne qui arriva le lendemain et ayant vu l'enfant, elle déclara que c'était l'instituteur de la commune, M. Soulié, qui lui avait jeté un sort. Elle prescrivit certains médicaments et annonça que dans quelques jours on trouverait des choses extraordinaires dans le matelas et le coussin du lit où couchait la jeune fille et qu'il faudrait allumer un grand feu, et brûler solennellement tout cela.

Elle déclara en même temps, que M. Soulié ne tarderait pas à perdre un œil et qu'il aurait un bras arraché.

Pour faire croire à ces prophéties de malheur, il paraît que quelque farceur répandit, une nuit, une espèce de poudre blanchâtre sur le seuil de la porte de l'instituteur et d'une autre personne.

Trouvant que la farce avait assez duré, la gendarmerie de Frayssinet a fait une enquête sur ces faits, et nous apprenons que la femme Couffignal, la sorcière, va être traduite en police correctionnelle par le parquet de Gourdon, pour escroquerie et exercice illégal de la médecine, car elle avait jugé à propos de se faire donner la somme de 50 fr. pour sa consultation.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Séance du 16 mai

Présidence de M. Delpérier, doyen d'âge

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

Il signale dans la *Revue des Pyrénées* (tome IV<sup>e</sup> année 1892, I<sup>er</sup> fascicule), une note faisant connaître que M. Filhol a découvert dans un gisement tertiaire supérieur du Quercy les restes d'un éléphant de très petite taille dit : « le petit éléphant du Quercy ».

M. Greil donne lecture d'une ordonnance royale, datée de Rouen, du mois d'octobre 1596, portant maîtrise-jurée sur tous les arts et métiers de la ville de Cahors. Il lit ensuite la supplique des tailleurs demandant l'application de cette ordonnance en leur faveur, et commence la lecture des statuts de cette confrérie qui comprennent cinquante articles.

Le Président, F. DELPÉRIER. Le Secrétaire, Joseph BLANC.

**Variétés**

**Les abîmes de nos Causses**

Le samedi, 4 du courant, M. Martel se rendant à Gramat par l'express du matin, passait à la gare de Brive où nous l'attendions. M. Rupin se joignit à lui... et je souhaitai bon voyage à mes amis en leur disant à demain soir !

A Gramat se trouvaient Louis Armand, le fidèle auxiliaire de M. Martel, M. Raymond Pons, pour qui le sous-sol du causse n'aura bientôt plus de mystères, et M. Brisse, ingénieur des mines à Rodez.

Suivis d'une équipe organisée d'avance par M. Pons, nos explorateurs se dirigent tout d'abord vers l'igle de Simon, situé entre le Bastit et Carluet. C'est un aven de 45 mètres en tout, se terminant par une petite galerie remontante par où peuvent descendre au fond du gouffre les eaux dont s'imbibent les massifs oolithiques du causse quand les pluies sont abondantes. Le principal intérêt qu'offre cet abîme est de se trouver tout entier ouvert dans une faille, comme l'a constaté M. Brisse. Est-ce tout ? non vraiment ! Si je vous disais que l'exploration a eu pour résultat le sauvetage... d'une bergère ! D'une bergère ? qui a sauté dans l'abîme comme à Cotroux, comme au Saut de la Pucelle, pour se dérober à la poursuite d'un chevalier discourtois ? Miracle alors là aussi, car la pauvre est saine et sauve... malgré un séjour de deux mois dans les entrailles de la terre. Du calme, s'il vous plaît ; cette... Bergère a quatre pattes. Il faut, en effet, que vous le sachiez : de même qu'on voit à la foire plus d'un âne, qui s'appelle Martin, presque toutes les chiennes des bergers du causse sont des... Bergères et celle-ci retrouva bien vite ses maîtres.

Comment la pauvre bête a-t-elle vécu pendant

deux mois dans l'abîme où, il faut bien le dire, elle avait été traitreusement jetée ; mystère ! N'importe, MM. Martel et C<sup>e</sup> ont bien mérité de la Société protectrice des animaux.

Le second aven exploré est celui des Combes (ou des Combettes), au sud de Carluet. En partie bouché par des troncs d'arbres, l'orifice était très étroit ; après les pluies d'orage, les terres ont glissé et débouché l'aven en élargissant l'orifice dont le diamètre mesure 5 mètres ; le trou est un entonnoir dont le fond n'a plus que 2 mètres de diamètre. On passe de là dans une salle obscure de 5 à 6<sup>m</sup> de diamètre ; dans un angle s'ouvre une fissure de 2<sup>m</sup> de hauteur et qui occupe toute la largeur de la salle. Attention ! c'est la bouche béante d'un grand puits intérieur, profond de 45 mètres ; fente ou *diaclaste* absolument verticale, dont le tube mesure de 6 à 12 mètres d'une part sur 1 à 2 mètres de l'autre.

Espoir, espoir ! on entend le bruit de l'eau, ce n'est pourtant d'abord qu'un fort suintement qui se produit tout le long du puits pour former au fond un petit courant. Mais ce n'est certes pas l'origine du bruit distinctement perçu. Nos gens se trouvaient alors, au fond de ce puits de 45<sup>m</sup> dans une chambre ovale de 5<sup>m</sup> sur 3 ; à l'angle ouest, deux fissures : l'une au niveau du sol, complètement obstruée par de vieilles souches, ne laissait passer absolument que le ruisseau formé par le suintement des parois, drainage naturel. Nos voyageurs crurent à un arrêt définitif, et pourtant... ce bruit de l'eau qui les narque ! O bonheur ! on entrevoit la seconde fissure, découpée à 4 mètres au-dessus du fond de l'aven, dans la paroi, comme une fenêtre ovale d'un mètre environ de diamètre. Vite, l'échelle en fer. De l'autre côté de cette... fenêtre, s'ouvre une seconde chambre à une profondeur de sept mètres ; il faut une échelle pour y descendre, la paroi étant à pic, mais on peut s'y déployer à l'aise, car le diamètre est également de sept mètres. Enfin, voilà le ruisseau entendu ! on le trouve à l'extrémité de cette salle, et à 60 mètres en contre-bas du niveau du sol ; malgré une sécheresse de trois semaines, ce ruisseau coule du nord au sud avec un débit d'environ deux mètres cubes à la minute, en parcourant une galerie assez étroite : de 0,40 cent. à 2<sup>m</sup> de largeur et 0,50 cent. à 2<sup>m</sup> de hauteur et parfois 5<sup>m</sup>. Pas de stalactites.

On a pu remonter ce cours d'eau en amont pendant 20 mètres, et le descendre en aval sur un parcours de 180 mètres, mais sans pouvoir se servir du bateau ; la galerie est trop étroite. Il faut, ou marcher dans l'eau, parfois jusqu'à mi-cuisses, ou cheminer sur d'étroites corniches, et franchir plusieurs cascades, toutes hautes de 3 à 4 mètres. L'exploration de ce ruisseau souterrain qui, au dire de M. Martel, ressemble à celui de Bramabiau dans le Gard, a été des plus pénibles à cause de ces cascades et de la marche rapide du torrent qui s'abaisse en somme de 30 mètres sur un parcours de 200 mètres seulement : si bien que l'altitude de l'extrémité, fermée comme au surplus le débouché supérieur par une voûte basse formant siphon, est à la cote 240 ; c'est-à-dire à 60 mètres au-dessous du niveau de la perte de la Thémis (reconnue 18 mois auparavant par M. Martel) et à 130 mètres environ au-dessus des sources de L'Ouyse.

(A suivre.) Ph. LALANDE.

**Causeries agricoles**

**Petite encyclopédie agricole et horticole**

(Suite)

Tous mes élèves aiment les fruits et ils se réjouissent en pensant au plaisir que leur procureront vos leçons de plantation, de greffage, de taille, etc.

Votre dévouement m'inspire le moyen de fournir gratuitement du plant à tout le monde.

Voici comment je m'y prendrai :

Aussitôt après les froids tardifs, dans un carreau de mon jardin, grassement fumé l'an dernier, je ferai des semis de pépins et de noyaux que les enfants soigneront de leur mieux dans l'espoir d'en cueillir les premiers fruits.

Nos semis porteront le nom de *Pépinière de la commune*. Faute de place les sujets ne pourront y grandir et il en sera distribué dès qu'ils auront 40 ou 50 centimètres, d'abord aux familles des élèves et ensuite à tous les habitants, pour être plantés à l'endroit que vous leur désignerez. Ces égrains recevront par vos soins la greffe des meilleures espèces.

Arthur. — Si je savais comment se font les semis, j'en ferais, moi aussi dans notre jardin.

— Voici le mode que nous pratiquerons : Dans un terrain préparé comme pour un semis de pois, nous sèmerons les noyaux de prunes, de cerises, de pêches dans des

rigoles parallèles entre elles, d'autant plus profondes que les noyaux seront plus gros : 5 à 6 centimètres pour les noyaux de prunes et de cerises ; 7 à 8, pour les noyaux de pêches. Chaque espèce de noyau sera mise à part. Nous sèmerons aussi des noix.

Les pépins seront semés assez clair pour que les jeunes arbres ne se gênent pas l'un l'autre. Les rigoles espacées de 15 à 20 centimètres n'auront pas plus de 4 à 5 centimètres de profondeur.

En cas de sécheresse, nous arroserons un peu le sol qui sera couvert d'un paillis peu épais.

Nous ferons aussi des boutures de cognassier sur lesquelles on greffera des poiriers.

Des groseilles à grappes rouges et blanches que vous aimez à visiter, nous ferons encore des boutures qui, sans être greffées, vous donneront des fruits dès leur seconde année.

J'espère que ce sera pour chacun de vous un plaisir de voir prospérer par vos soins la *Pépinière de la commune*, et que vous appliquerez ces leçons pratiques avec fruit toute votre vie.

Trop heureux serai-je, mes amis, si nos promenades scolaires font naître chez vous le goût de l'agriculture qui vous conservera avec la santé, la tranquillité et le bonheur.

**Recettes, Formules et Procédés divers**

Les diverses espèces de confitures sont une alimentation aussi saine qu'agréable et une grande ressource dans un ménage, surtout s'il y a des enfants. Elles ont, en outre, l'avantage de se conserver parfaitement pourvu qu'on les tienne dans un lieu sec ; et leur fabrication est en général facile.

Pour faire des confitures de bonne conservation, il ne faut pas être avare de sucre. autrement il devient nécessaire de prolonger la cuisson, ce qui leur donne une mauvaise couleur et un goût désagréable.

**Confiture de groseilles.** — C'est la plus répandue et la plus saine de toutes.

On choisit de belles groseilles, mûres à point ; on en met ordinairement un quart de blanches et trois quarts de rouges. On les fait cuire sans sucre, ensuite on ajoute celui-ci bien concassé au jus et on remue jusqu'à ce qu'il soit fondu ; on met alors en pots. Ainsi faite, la confiture conserve très bien le goût du fruit.

Pour couvrir les pots, on prend d'abord une feuille de papier fin coupée en rond, exactement de la grandeur de l'ouverture du pot, trempé dans de l'eau-de-vie, ce rond est appliqué à la surface de la confiture. Un autre rond de papier plus grand dont les bords sont enduits de gomme arabique est collé au pot.

**Confiture de cerises.** — On enlève les noyaux et les queues des plus belles cerises, on les met dans une bassine avec poids égal de sucre concassé ; puis on les fait cuire à grand feu, en ayant soin de les remuer jusqu'à ce qu'elles aient rendu assez de jus pour les empêcher de s'attacher au fond de la bassine. Lorsqu'elles ont bouilli un quart d'heure, on les met en pots.

Cette confiture ne se prend pas en gelée ; pour la faire congeler il faut ajouter un cinquième de jus de groseilles, ce qui d'ailleurs lui donne un goût fort plaisant.

(A suivre.) J. MEULET, Instituteur public à Carluet.

**FAITS DIVERS**

**Le suicide de M. Carnot**

Le camelot Albert Jomard vendait, le 13 juin dernier, sur le boulevard Bonne-Nouvelle, le journal *la France*. Il criait à tue-tête et comme si la nouvelle eût été mentionnée dans le journal : « le suicide de M. Carnot, président de la République. »

Arrêté et poursuivi sous l'inculpation d'escroquerie devant la 9<sup>e</sup> chambre correctionnelle, présidée par M. de Bissillière, il a été condamné à six jours de prison.

**Un traitement du croup**

M. Pilière (de Charleville), a communiqué à l'Académie un mémoire sur un traitement du croup, qui lui aurait donné d'excellents résultats.

Ce praticien résume ainsi ce mode de traitement :

Je fais pratiquer toutes les trois heures pendant le jour, et toutes les trois heures pendant la nuit, des pulvérisations dans la gorge avec une solution de sublimé à 1 pour 500 chez les enfants au-dessus de 2 ans et à 1/0/00 chez les enfants au-dessous de cet âge. Jamais je n'ai constaté aucun accident d'intoxication mercurielle.

Quant aux fausses membranes du pharynx, je les enlève à l'aide d'un pinceau de ouate hydrophile imbibé d'une solution de nitrate d'argent à 1 p. 30.

**AUDOUARD** Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois.

**UN MONSIEUR** offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, brucelles chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac et de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.  
Ecrire par lettre ou carte-postale à M. Vincent, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'Etat Méfiez-vous des contrefaçons !

**Bourse de Paris**

Cours du 20 juin 1892

**RENTES**

3 0/0 perpétuel.....compt.	99 60
3 0/0 amortissable.....compt.	99 90
3 0/0 Emprunt 1891.....	100 75
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 70

**Valeurs Françaises**

**ACTIONS**

BANQUE DE FRANCE.....	4190	»
CRÉDIT FONCIER.....	1130	»
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	465 50	»
COMPTOIR N <sup>al</sup> D'ESCOMPTE.....	510	»
EST (Chemin de Fer).....	925	»
LYON.....	1517	»
MIDI.....	1340	»
NORD.....	1890	»
ORLÉANS.....	1550	»
OUEST.....	1080	»
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	1442 50	»
CANAL DE SUEZ.....	2830	»
CANAL DE PANAMA.....	13	»
Etablissements DECAUVILLE.....	205	»

**OBLIGATIONS**

LYON (fusion).....	467 50
EST 3 0/0.....	460
MIDI 3 0/0.....	471
NORD 3 0/0.....	478
ORLÉANS 3 0/0.....	468
OUEST 3 0/0.....	465
SUD DE LA FRANCE.....	422 50
OUEST-ALGÉRIEN.....	438
EST-ALGÉRIEN.....	440
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853..	615
— — — 4 0/0 1863.....	519 25
— — — fonc. 3 0/0 1877..	393 25
— — — comm. 3 0/0 1879.....	478
— — — fonc. 3 0/0 1879.....	482 50
— — — comm. 3 0/0 1880.....	474
— — — fonc. 3 0/0 1883..	433
— — — — 3 0/0 1885..	470
— — — bons 100 fr. av. lots..	50
GAZ, C <sup>ie</sup> parisienne.....	519

**Valeurs Étrangères**

RUSSE, 4 0/0 1889.....	96 45
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	97 15
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	27 50
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	177 18
LOMBARDS, 3 0/0.....	309
SARAGOSSE 3 0/0.....	338

**BULETIN FINANCIER**

du 20 Juin 1892

Après les mouvements de la semaine dernière, il est bien naturel qu'on se repose. Cette inaction se fait surtout sentir sur nos rentes qui n'ont eu aujourd'hui que des variations insignifiantes.

Les places étrangères sont bien tenues.

Le Crédit Foncier est de nouveau attaqué, il revient à 1145. A la veille de l'assemblée, les nouvelles font courir les bruits les plus invraisemblables.

La Banque de Paris est à 680. Le Crédit Lyonnais est en reprise à 791.25.

Parmi les valeurs industrielles, notons la nouvelle avance du Suez à 2836.25. L'action des Cirages Français est à 451.25. On inscrit à 665 l'action des Chalets de commodité.

Les fonds étrangers sont bien tenus. L'Italien est à 94.40 après 94.35. La hausse n'a pas dit son dernier mot. L'Extérieure est à 67 7/16, le Portugais à 25.

En Banque, la Morena n'est pas agitée comme les autres valeurs de cuivre, elle fait 122.

La part de Soufres Romains maintient fermement son avance à 235.

**PILULES GICQUEL, la Boîte 1f.50**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS de MER de L'Océan

Billets Aller et Retour à Prix Réduits  
Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de Mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoubiac-la-Beule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, St-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, St-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau, (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet) Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les Billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 % en 1<sup>re</sup> classe, de 35 % en 2<sup>e</sup> classe et 30 % en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut-être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement pour chaque période, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet.

Exceptionnellement :  
Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la « Compagnie de la Basse-Loire ».

Le Voyageur porteur d'un Billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hénebon, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le Voyageur porteur d'un Billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'aller ou au Retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2<sup>o</sup> Les Billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 % sur les prix des Tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent ex-

céder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs aux prix applicables à un parcours de 125 kilomètres.

Les Billets doivent être demandés au Chef de Gare 5 jours avant celui du départ

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et station intermédiaire, aux prix réduits ci-après :

	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe		1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe
Paris...	98 fr.	73 fr.	Tours...	94 fr.	64 fr.
Nantes...	113	87	Blois...	86	64
Angers...	105	79	Orléans...	86	68
Le Mans	103	77			

Itinéraire

1<sup>o</sup> Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa.

2<sup>o</sup> Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal de 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, aux prix du tarif G. V. n<sup>o</sup> 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nérès à Nérès; — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande,

soit à la gare départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Dans les névralgies, maux de tête, c'est toujours avec les Capsules de QUININE DE PELLETIER que l'on obtient un soulagement rapide et la guérison. Il n'en est pas de même avec les nouveaux sels minéraux proposés depuis quelque temps, l'estomac se révolte souvent et des complications du côté du cœur peuvent se manifester. Les Capsules de QUININE DE PELLETIER ne donnent jamais lieu à de pareils accidents.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, pharmacien, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>ie</sup>.

Le docteur Mallez dont les soins étaient si recherchés par les malades atteints d'affections de la vessie, telles que catarrhe, cystite, hématurie, avait l'habitude de soutenir les forces de ses malades par l'usage du Vin de peptone de Chaptal, l'emploi de ce délicieux médicament s'est généralisé dans tous les cas graves où l'on nourrit les malades avec la peptone en poudre Chaptal administrée dans du bouillon, ou par le Vin de Peptone de Chaptal qui contient par verre dix grammes de viande de bœuf assimilable et prête à passer dans la circulation.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRE A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4<sup>me</sup> mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIFIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS,

qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publiées régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction: 32, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis.

(27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

TABLEAU de la Marche des Trains sur la Nouvelle ligne de TOULOUSE-MONTAUBAN-BRIVE, à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1891.

De Paris à Toulouse					De Toulouse à Paris					
	Expr. 1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> cl.	Expr. 1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> cl.	Expr. 1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> cl.	Express 1 <sup>re</sup> classe.		Expr. 1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> cl.	Expr. 1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> cl.	Expr. 1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , 3 <sup>o</sup> cl.	Express	Omnibus.
PARIS.....	départ. 12 <sup>h</sup> 40	m. 9 <sup>h</sup> 21	3 <sup>h</sup> 10s.	7 <sup>h</sup> 40s.	—	TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> 25	2 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 15	9 <sup>h</sup> 25
BRIVE.....	arrivée. 1 10	6 45	7 40	5 8	Omnibus	MONTAUBAN.....	3 24	4 30	7 30	10 50
Noailles.....	1 25	—	8 5	—	7 20	Fonneuve.....	—	4 43	—	7 43
Chateaux.....	1 35	—	8 15	—	7 30	Albias.....	—	4 51	—	7 51
Gignac-Cressensac.....	1 48	—	8 28	—	7 43	Réalville.....	—	4 59	—	7 59
SOULLAC.....	arrivée. 2 8	7 26	8 48	5 58	8 3	Caussade.....	3 49	5 11	7 58	8 11
CAZOULÈS.....	départ. 2 14	7 29	8 53	6 1	8 11	Borredon.....	—	5 21	—	8 21
Lamothe-Fénelon.....	2 22	—	9 1	—	8 18	Montpezat.....	—	5 38	—	8 38
Nozac.....	2 35	—	9 14	—	8 21	Lalbenque.....	—	5 53	—	8 54
GOURDON.....	3 »	8 »	9 24	—	8 34	Cieurac.....	—	6 1	—	9 2
Saint-Clair.....	3 10	—	9 36	6 32	8 44	Sept-Ponts.....	—	6 13	—	9 14
Dégagnac.....	3 22	—	9 46	—	8 58	CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 21	8 46	9 22
Thédirac-Peyrilles.....	3 33	—	9 58	—	9 8	départ. 4 38	6 30	8 54	6 5	9 30
Saint-Denis-Catus.....	3 45	—	10 9	—	9 8	Espère.....	—	6 44	—	6 20
Espère.....	3 54	—	10 20	—	9 31	Saint-Denis-Catus.....	—	6 57	—	6 33
CAHORS.....	arrivée. 4 5	8 41	10 29	—	9 43	Thédirac-Peyrilles.....	—	7 11	—	6 48
départ. 4 20	8 47	10 40	7 13	10 3	9 52	Dégagnac.....	—	7 20	—	6 57
Sept-Ponts.....	4 31	—	—	7 20	10 3	Saint-Clair.....	—	7 29	—	7 6
Cieurac.....	4 47	—	—	7 25	10 14	GOURDON.....	5 23	7 44	9 43	7 23
Lalbenque.....	4 56	—	—	7 37	10 24	Nozac.....	—	7 53	—	7 32
Montpezat.....	5 7	—	—	7 55	10 38	Lamothe-Fénelon.....	—	8 2	—	7 42
Borredon.....	5 20	—	—	8 4	10 45	CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 11	—	7 52
Caussade.....	5 31	9 31	—	8 15	10 55	départ. —	8 13	—	7 54	
Réalville.....	5 40	—	—	8 29	11 8	SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 20	10 7	8 2
Albias.....	5 48	—	—	8 40	11 18	départ. 5 50	8 25	10 11	8 8	
Fonneuve.....	5 56	—	—	8 50	11 27	Gignac-Cressensac.....	—	8 54	—	8 40
MONTAUBAN.....	6 11	9 58	—	8 58	11 35	Chateaux.....	—	9 5	—	8 51
TOULOUSE.....	arrivée. 7 55	11 10	—	9 7	11 43	Noailles.....	—	9 13	—	9 »
				9 23	11 53	BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 28	10 55	9 16
				—	1 30s.	départ. 7 1	—	11 5	—	12 27
				—	1 30s.	PARIS.....	arrivée. 4 37	—	10 21	—

A VENDRE

POUR RAISON DE SANTÉ

La belle Propriété Vignoble

de Mercadal, par Pélacoy

à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement

Excellente occasion !

A CÉDER

de suite pour raison de santé

Grande Imprimerie

typographique et lithographique, en pleine prospérité, située dans un chef-lieu de département du centre. Chiffre d'affaires annuel : 120,000 francs. Prix demandé : 85,000 francs. Ecrire aux initiales M. E. à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N<sup>o</sup> 6

Le Public est prévenu que M<sup>me</sup> Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.